

Lausanne, le 28 septembre 2021

**Communiqué de presse**

## **Le Grand Conseil termine son 2<sup>ème</sup> débat concernant la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)**

### **Le PLR salue une victoire en faveur de la transparence et du bon fonctionnement de la vie politique**

**Après quatre semaines de débats en séance plénière, le Grand Conseil a terminé le 2<sup>ème</sup> débat sur le projet de révision totale de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Ce dernier va permettre un meilleur fonctionnement de notre démocratie et une plus grande transparence de la vie politique. Le PLR Vaud tient à saluer le travail effectué par sa Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, qui grâce à son engagement, a permis de mener un projet de loi équilibré qui renforce le fonctionnement de nos institutions.**

Grâce à l'engagement des commissaires PLR à la CIDROPOL, en particulier les députés Grégory Devaud et Jean-Marc Genton, cette révision de loi a pu aboutir avec des propositions collégiales et unanimes. Lors des travaux en plénum, celles-ci ont été attaquées par la gauche, à l'inverse de la collégialité qui régnait en commission. Le PLR s'est opposé aux multiples amendements, parfois anticonstitutionnels, visant à dénaturer l'esprit des travaux de commission.

Le texte adopté aujourd'hui en 2<sup>e</sup> débat prévoit plusieurs adaptations importantes, notamment en matière de transparence. Dorénavant, les partis politiques représentés au Grand Conseil et dans les conseils communaux des communes de plus de 10'000 habitants seront tenus de publier leurs comptes de campagne lors des élections 60 jours après le scrutin. Les dons supérieurs à CHF 5'000.- devront, eux aussi, être rendus publics. Cette disposition s'appliquera aussi bien aux partis qu'aux organisations prenant part de manière significative aux campagnes électorales. En sus, lors des votations, les partis et les organisations devront présenter leurs budgets de campagne de votation 30 jours avant le scrutin.

Un autre grand changement concerne la fin du tourisme électoral. Ce problème avait été dénoncé via une motion du député PLR Eric Sonnay. Ainsi, un candidat ne pourra être inscrit sur une liste que s'il a élu domicile dans l'arrondissement au sein duquel il se porte candidat. Enfin, une nouveauté permettant de simplifier la procédure de vote a été introduite par le député PLR Nicolas Croci-Torti. À l'avenir, pour les élections à la majoritaire, un bulletin unique sera mis en place. Il garantira une meilleure équité et évitera l'opportunisme de certains candidats inscrits sur plusieurs listes.

Le PLR et ses députés resteront mobilisés sur l'ensemble de ces questions lors du 3<sup>ème</sup> débat qui aura lieu mardi prochain.

---

#### **Contacts :**

**Marc-Olivier Buffat**, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

**Florence Bettschart-Narbel**, vice-présidente du PLR Vaud, 076 347 08 87

**Alexandre Berthoud**, vice-président du PLR Vaud, 078 756 10 08

**Quentin Racine**, vice-président du PLR Vaud, 079 843 26 14

**Jean-Daniel Carrard**, président du groupe au Grand Conseil, 079 446 35 85

**Marc-Olivier Drapel**, secrétaire général du PLR Vaud, 079 433 30 63